



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 25 mars 2020

*Les services de l'Etat engagés pour le respect des règles de confinement
sur le campement de Champs-sur-Marne*

La Préfecture continue de prendre toute la mesure de la situation pour les plus démunis, tout en restant vigilante quant au respect des principes de confinement.

Sur le plan humanitaire, mercredi 25 mars 2020, Gérard Branly, sous-préfet de l'arrondissement de Torcy, a participé à une opération d'aide organisée par les services de l'État avec l'association les Restos du cœur et le collectif Romeurope.

Les familles du camp de Champs-sur-Marne ont été invitées à se présenter à la Maison des Solidarités afin de récupérer 126 colis, comprenant chacun 6 repas. Le camp ayant l'accès à l'eau, cette aide se concentre sur les denrées alimentaires.

Cette opération vise à fournir les aliments de première nécessité, afin que ces populations respectent le confinement en vigueur. Si elles venaient toutefois à contrevenir aux règles sanitaires, la loi sur l'urgence sanitaire prévoit : 135€ d'amende, 1500€ pour un récidiviste dans les 15 jours, et jusqu'à 3700€ et 6 mois d'emprisonnement pour 4 infractions dans les 30 jours.

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr